



Marsens, le 23 juillet 2024

Recommandé  
Conseil d'État incorpore  
Par Chancellerie d'État  
Route des Arsenaux 41  
1700 Fribourg

Courrier A+  
Grand Conseil (tous les Députés)  
Par Chancellerie d'État  
Route des Arsenaux 41  
1701 Fribourg

Monsieur Vincent BOSSON  
Préfet de la Gruyère  
Le Château  
1630 Bulle

Monsieur François GENOUD  
Préfet de la Veveyse  
Ch. du Château 11  
1618 Châtel-Saint-Denis

Conseil de la Magistrature  
Place de Notre Dame 8  
1700 Fribourg

## **Le Temps est venu de réparer vos CRIMES et vos erreurs !**

**Bloquer la vente de notre (ex) Propriété de Grattavache (RF 1094 – 1095)  
Renseigner le/les acquéreur(s) du conflit existant afin d'empêcher une  
acquisition de « bonne foi » Art. 973 CC.**

Madame, Monsieur,

Depuis le 13 février 2024, je vous ai adressé des courriers relatifs à la mise en vente de mon ancienne propriété de Grattavache et vous avez pu comprendre mon intention de reprendre ce patrimoine que vous avez grandement contribué à m'escroquer.

On constate dans l'historique de mon blog <https://swisscorruption.info/daniel-conus/#synthese>, et plus particulièrement dans la « **synthèse du crime judiciaire** » (page 20), qu'à fin 2012 déjà, le Conseiller d'État Pascal CORMINBOEUF et le Député Louis DUC avaient enjoint le Conseil d'État et plus particulièrement Georges GODEL, à mettre fin aux crimes judiciaires contre moi et ma famille.

Rappelons que c'est à cette époque que le Conseil d'État avait missionné deux de ses membres – **Pascal CORMINBOEUF** et **Isabelle CHASSOT** (*la tueuse de l'État de Droit et de la Démocratie*) <https://swisscorruption.info/enemis> pour trouver une issue à l'Affaire CONUS.

Manifestement, la volonté de rechercher la vérité pour parvenir à une solution n'était pas dans leurs objectifs ! Comme on peut le voir sur le lien <https://swisscorruption.info/enemis/#claque>, la séance n'avait pas débuté depuis deux minutes, qu'Isabelle CHASSOT s'est levée et a quitté la salle. Pascal CORMINBOEUF l'avait suivie en haussant les épaules sans trop comprendre ce qui se passait...

Aujourd'hui 23 juillet 2024, j'ai rencontré Pascal CORMINBOEUF à son domicile et je voulais soulever avec lui les conditions dans lesquelles les Autorités cantonales dont il faisait partie, s'étaient compromises dans l'escroquerie de notre patrimoine, alors que des accords de divorce notariés prévoyaient que notre propriété devait rester dans la famille pour être transmise le moment-venu à nos enfants.

**Pascal CORMINBOEUF est aujourd'hui encore convaincu que des erreurs ont été commises et il le confirme de la manière suivante :**

*Domdidier, le 23.07.24*

*Je suis d'avis que cette parcelle n'aurait pas dû être vendue et qu'elle aurait dû revenir aux enfants de Mr Conus*

*Pascal Corminboeuf*

*Domdidier, le 23.07.24*

*Je suis d'avis que cette parcelle n'aurait pas dû être vendue et qu'elle aurait dû revenir aux enfants de Mr Conus*

*Pascal Corminboeuf*

Escroquer les Citoyens ne doit pas faire partie des ambitions des représentants du monde politique.

En agissant comme vous le faites, vous êtes soit les auteurs, soit les complices des CRIMES qui sont commis et dans tous les cas vous portez la responsabilité des conséquences de ces CRIMES à tous les échelons des Institutions, de la Commune en passant par la Canton, la Confédérations, jusqu'à la plus haute Cour du Tribunal Fédéral !

Les liens suivants mettent en évidence quelques exemples des CRIMES dans lesquels vous êtes volontairement et activement coupables, ou simplement par consentement ou encore permissivité dans des situations qui ne devraient pas exister dans un État de Droit !

- <https://swisscorruption.info/mafia>
- <https://swisscorruption.info/mafia-plainte>
- <https://swisscorruption.info/enemis>
- <https://swisscorruption.info/enemis2>
- <https://swisscorruption.info/mpc>
- <https://swisscorruption.info/lauber>
- <https://swisscorruption.info/debuman>
- <https://swisscorruption.info/luescher>
- <https://swisscorruption.info/fribourg-corruption>
- <https://swisscorruption.info/gasser>
- <https://swisscorruption.info/daniel-conus>
- <https://swisscorruption.info/merinat>
- <https://swisscorruption.info/birgit-savioz>
- <https://swisscorruption.info/implications>
- <https://swisscorruption.info/fusion>
- <https://swisscorruption.info/royalties2>
- <https://swisscorruption.info/panama-papers>
- <https://swisscorruption.info/moneyplane>
- <https://swisscorruption.info/deontologie>

Dans le Canton de Fribourg, les dossiers CONUS – MERINAT et SAVIOZ mettent en évidence l'aspect « ESCROQUERIE » des CRIMES judiciaires commis et la complicité du Ministère Public dirigé par Fabien GASSER dans ces crimes. Il ressort clairement du lien GASSER, que ce personnage n'a plus aucun sens des réalités et qu'il n'est plus capable d'assumer sa fonction. Il est dangereux au sein d'un État de Droit, comme le sont du reste ses deux Substituts !

Ce comportement des intervenants dans les Institutions judiciaires à tous les niveaux, va immanquablement mettre les États (Communes – Cantons – Confédération) devant des responsabilités civiles gigantesques compte tenu de la volonté complice des membres des Autorités qui s'impliquent volontairement ou non dans ces CRIMES.

Vous devriez penser plus sérieusement à l'Art. 302 CPP et à vos attitudes récurrentes qui relèvent de l'entrave à l'action pénale dans le cadre de la « Responsabilité civile délictuelle » que nous ferons assurément valoir le moment-venu, non seulement envers l'État, mais contre vous-même, personnellement et individuellement et solidairement entre vous !

L'actualité de ce jour démontre que les abus de la psychiatrie dans le Canton de Fribourg sont toujours en cours. 20 Minutes titre : « **Psy condamné pour un rapport rédigé sans avoir vu le patient** ».

Cette situation me contraint à vous rappeler les 8 interventions du **Dr. Michel SCHMIDT** de Fribourg...

8 expertises rendues sans jamais m'avoir rencontré et dont les conclusions – selon le jugement que voulait rendre le juge d'instruction spécial (très spécial) Stéphane RAEMY – pouvaient être contraires les unes des autres, à 180 °... <https://swisscorruption.info/daniel-conus/#appendices> (Appendice 8).

Une fumisterie dont vos juges ont eux-mêmes abusés lors de mes procès dits « d'Appel-au-Peuple » ! Contrairement à la Victime citée dans l'article de 20 minutes, je ne réside pas à MONACO et je n'avais pas la même fortune que ce Justiciable contre lequel vous vous êtes cassé les dents ! Il est écrit :

*« Selon le Ministère public fribourgeois, le psy n'aurait pas dû considérer les documents reçus suffisants pour dresser un portrait aussi péjoratif de l'expertisé. Et il aurait dû demander que celui-ci le délie du secret médical, ce qu'il n'a pas fait ».*

Sans vouloir me prendre pour Jean de la Fontaine, en Pays fribourgeois la justice est rendue selon les critères de la fameuse fable « Les Animaux malades de la Peste » : « **Selon que vous serez puissant ou misérable / Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir** ».

Si le Justiciable est sans fortune, **Fabien GASSER dans sa démente**, est capable d'aller encore beaucoup plus loin... On peut constater sur le lien <https://swisscorruption.info/daniel-conus/#ester> que lorsque **le Procureur général n'a plus les moyens de contrer les arguments factuels** qui démontrent les CRIMES judiciaires auxquels il participe ou dont il est l'auteur, il veut imposer au justiciable un refus de son Droit d'ester en justice ! Et les juges du Tribunal Cantonal l'ont suivi !!!

## Conclusion

Ces situations me conduisent à conclure que nos Institutions sont complètement gangrénées par la corruption et la déchéance des valeurs éthiques et morales. L'État de Droit n'est plus qu'une illusion ! Vous êtes responsables du déclin des Institutions et le Peuple souverain en prend conscience.

Aujourd'hui, Pascal CORMINBOEUF confirme que si les membres des Autorités politiques et judiciaires n'avaient pas commis des actes criminels pour escroquer notre patrimoine, nous en serions toujours propriétaires et les liens familiaux n'auraient pas été cassés !

Il est donc de votre DEVOIR de tout mettre en œuvre pour que je puisse reprendre cette propriété et ça commence maintenant par l'indemnisation du préjudice que nous avons subi selon facture jointe.

Comprenez que si cette propriété qui est à nouveau sur le marché devait m'échapper, les conséquences civiles pour vous tous – je veux dire pour tous ceux qui ont contribué à m'escroquer depuis 1994 – seront considérables. Vous devrez alors assumer votre jusqu'au-boutisme et vous n'y échapperez pas.

Agréez, Madame, Monsieur, mes salutations.

*Daniel Conus*

Copies : Commune de Grattavache/La Verrerie  
À qui de droit